

# Les lauréats 1976

Objekttyp: **Index**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **47 (1976)**

Heft 8

PDF erstellt am: **17.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

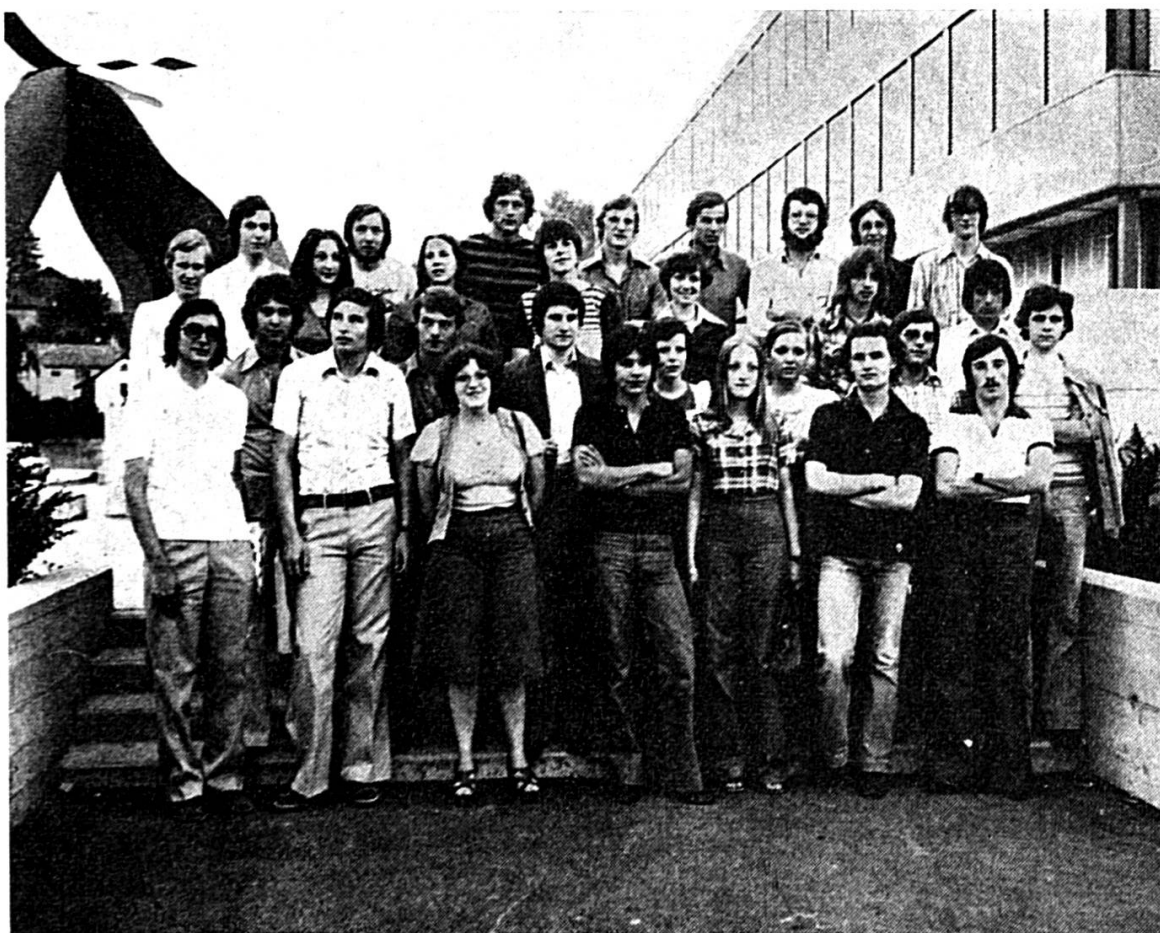
Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

reux et propice. Au milieu de l'atmosphère si sympathique de cette cérémonie, accompagnés des vœux de tous ceux qui, pendant votre apprentissage, vous ont entourés, qui vous ont aidés, conseillés et conduits, qui pensent à vous maintenant, bref accompagnés de toute une population active d'un pays

qui sort lentement d'une crise, pays qui a tant besoin de forces jeunes et d'idées nouvelles, je souhaite, en tant que président de l'ADIJ, que vous restiez longtemps aussi jeunes, que votre foi reste longtemps aussi jeune, que votre confiance en vous-mêmes reste longtemps aussi jeune que votre espoir !



Cliché ADIJ No 726

## Les lauréats 1976

### Apprentis :

Michel Bouele  
Employé de banque  
Delémont

Francine Batschelet  
Employée d'administration  
Courgenay

### Maîtres d'apprentissage :

Banque Jurassienne  
d'Epargne et de Crédit  
Delémont

Secrétariat communal  
M. Bernard Macabré  
Courgenay

**Apprentis :**

Gabrielle Eberli  
Employée de banque  
Moutier

Catherine Schmid  
Employée de commerce  
Prêles

Micheline Vuilleumier  
Employée de banque  
Tramelan

Christiane Droux  
Droguiste  
Delémont

Philippe Schöni  
Menuisier  
Court

Daniel Gigandet  
Boucher-charcutier  
Crémines

Gilles Sollberger  
Décolleteur  
Moutier

Vital Schaffter  
Dessinateur en bâtiment  
Courtételle

Joseph Zucchetto  
Dessinateur en génie civil  
Moutier

Rolf Ceré  
Dessinateur de machines  
Bévilard

Jean-François Daucourt  
Dessinateur de machines  
Bassecourt

Livio Montefusco  
Dessinateur de machines  
Delémont

Michèle Wilhem  
Employée de laboratoire  
Porrentruy

Jean-Claude Nicolet  
Installateur sanitaire  
Tramelan

**Maîtres d'apprentissage :**

Banque Populaire Suisse  
Moutier

M. Jean-Jacques Boillat  
Agent général de la Mobilière  
Saint-Imier

Banque Populaire Suisse  
Tramelan

Pharmacie Dr Riat  
Delémont

MM. Gerber Frères  
Menuiserie-ébénisterie  
Moutier

M. Jean Krebs  
Maître boucher  
Bévilard

MM. H. Sollberger & Fils  
Décolletages et taillages  
Moutier

MM. J.-C. Willemin & Bron  
Atelier d'architecture  
Delémont

MM. Allemand - Tièche - Badetscher  
Bureau d'ingénieurs  
Moutier

Schaublin SA  
Fabrique de machines  
Bévilard

A. Bechler SA  
Fabrique de machines  
Moutier

Von Roll SA  
Usine des Rondez  
Delémont

F.-J. Burrus & Cie  
Manufacture de tabacs et cigarettes  
Boncourt

M. & H. Läderach  
Fabrique d'articles en métal  
Reconvilier

**Apprentis :**

François Caillet  
Horloger complet  
Alle

Guy Choulat  
Maçon  
Courtemaîche

Jean-Daniel Houriet  
Maçon  
Grandval

André Odiet  
Mécanicien sur automobiles  
Pleigne

Jean-Pierre Zbinden  
Mécanicien sur automobiles  
Crémines

Marcel Baumgartner  
Mécanicien-électricien  
Malleray

Walter Nadalin  
Mécanicien électricien  
Courtelary

Gérard Doriot  
Mécanicien électricien  
Saint-Imier

Marcel Menis  
Mécanicien de précision  
Soyhières

André Monbaron  
Mécanicien de précision  
Malleray

Pierre-Alain Berger  
Micromécanicien  
Courtelary

Didier Mettler  
Monteur électricien  
Malleray

Jean-Michel Hänni  
Monteur électricien  
Delémont

Christian Lachat  
Radio-électricien  
Renan

**Maîtres d'apprentissage :**

Ecole d'horlogerie  
Porrentruy

F. Perrin SA  
Entreprise de bâtiments et travaux publics  
Porrentruy

M. Marcel Berger  
Entrepreneur diplômé  
Moutier

Garage Merçay SA  
Delémont

Garage H. Badan & Cie  
Moutier

Schaublin SA  
Fabrique de machines  
Bévilard

L. Brandt & Frères SA  
Fabrique d'horlogerie  
Bienne

Technicum cantonal  
Saint-Imier

Tornos SA  
Fabrique de machines  
Moutier

Wahli Frères SA  
Fabrique de machines  
Bévilard

Technicum cantonal  
Saint-Imier

Forces Motrices Bernoises  
Bienne

M. Marcel Hänni  
Entreprise d'électricité  
Delémont

Technicum cantonal  
Saint-Imier

**Apprentis :**

André Schaller  
Radio-électricien  
Perrefitte

Ruth Jermann  
Coiffeuse pour dames  
Zwingen

Konrad Pflugi  
Boulangier-pâtissier  
Himmelried

Donatella Bernardin  
Compositrice typographe  
Tavannes

**Maitres d'apprentissage :**

Antenne collective TV  
Moutier

Salon de coiffure Borer  
Coiffure dames et messieurs  
Laufon

M. Emile Zemp  
Boulangerie-pâtisserie  
Laufon

M. Otto Burkhalter  
Imprimeur  
Tavannes

## **Concours-animation pour l'aménagement de locaux et d'équipements socio-culturels intégrés dans les communes**

**Intentions générales**

*Souvent les activités socio-culturelles et socio-éducatives, dans les communes, sont rendues difficiles par l'insuffisance, sinon l'absence, de locaux et d'équipements adéquats. Des solutions à ce problème, adaptées aux besoins et aux possibilités de nos collectivités, doivent être trouvées dans les meilleurs délais.*

Dans le message du Grand Conseil (1975) présentant la nouvelle loi cantonale sur l'encouragement des activités culturelles, on peut lire notamment :

« ... Premier alinéa

On est en droit d'admettre que les problèmes culturels seront de plus en plus fréquemment traités dans le cadre de l'aménagement du territoire : çà et là, on va même jusqu'à élaborer des projets de développement culturel, que l'Etat soutiendra à condition qu'ils contribuent

à développer et à coordonner judicieusement les efforts d'une région ou d'une commune. L'aide de l'Etat ne sera pas seulement financière : il importe tout autant de conseiller utilement les responsables (grâce à une collaboration entre le Service des affaires culturelles et l'Office cantonal du plan d'aménagement), ce qui empêchera peut-être de rechercher la solution des problèmes culturels exclusivement dans la création de « centres de la culture » : en bien des endroits, des solutions plus simples suffiront (cf. 2<sup>e</sup> alinéa). Ce qui ne veut pas dire que le versement de subventions en faveur de la construction et de l'exploitation de véritables « centres de rencontre et d'échange d'idées entre les représentants de diverses couches sociales » ne soit pas quelquefois recommandable. L'importance des montants devra être décidée de cas en cas, sur la base de dispositions générales de cette loi. On